

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT METZ
CANTON DU PAYS MESSIN**

**SM DES BASSINS VERSANTS
16 A rue du 10 Juin
57640 CHARLY-ORADOUR**

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE
DES BASSINS VERSANTS**

**Du 13 AVRIL 2021
A 18H00
en VISIO-CONFÉRENCE**

Le Conseil du Syndicat légalement convoqué s'est réuni ordinaire en VISIO-CONFÉRENCE sous la présidence de René HUBERTY, Président.

Présents : HUBERTY René, Président, BALLARINI Jean-Louis Vice-Président, BERGER Delphine, Vice-Présidente, OBERLÉ Francis, TURCK Gilbert, LEDURE Marc, PIERRON Florent, EHLINGER Laurent,

Pouvoirs :

M. ECKENFELDER René a donné pouvoir à M. BALLARINI Jean-Louis,

Absents excusés : ECKENFELDER René (titulaire), LORAIN Albéric (suppléant), FREY Nicolas (suppléant),

Absents : POINSIGNON Henri, CARMIER Patrick, EMMENDOERFFER Jocelyne, NEVEUX Guy, JACOB Christian,

Invités présents : Yannick NIELZELSKI, Responsable GEMAPI de la CCRDM, DALCERO Nadège, technicienne GEMAPI de la CCRDM.

Invités excusés : WAGNER Philippe, Vice-Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle, LAHAYE Patricia, Responsable du Pôle GEMAPI à Metz Métropole.

Secrétaire de séance : Florent PIERRON

Date de convocation : 31/03/2021

Date d'affichage : 31/03/2021

;

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 08
- votants : 09

Point n°01 :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09/12/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal du 09 décembre 2020.

Point n°02 :

COMPTE DE GESTION 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion du Syndicat Mixte des Bassins Versants pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du Syndicat Mixte des Bassins Versants pour l'exercice 2020 établi par Monsieur le receveur municipal.

Point n°03 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Président présente au Conseil Syndical le compte administratif 2020 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 60 370.93 €

Recettes : 0 €

Soit un déficit de 60 370.93 €

Excédent année N-1 = 116 203.14 €

Résultat de clôture = + 55 832.21 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

TOTAL RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE = + 155 832.21 €

RAR en investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Monsieur le Président quitte la salle.

Madame Delphine BERGER, Vice-Présidente prend la présidence et propose le compte administratif 2020 à son approbation et vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical **approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.**

Point n°04 :

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Pour rappel, excédent reporté de la section de fonctionnement : 116 203.14 € et section d'investissement : 0 €,

Constatant que le compte administratif présente un déficit de 60 370.93 €,

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : - 60 370.93 €

Résultat antérieur reporté : + 116 203.14 €

Résultat à affecter : + 55 832.21 €

Solde d'exécution d'investissement : 0

Report en fonctionnement R002 : 55 832.21 €

Point n°05 :

BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le budget primitif 2021 dont l'équilibre s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 95 876.34 €

Recettes : 95 876.34 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 20 000 €

Recettes : 20 000 €

TOTAL DU BUDGET :

Dépenses : 115 876.34 €

Recettes : 115 876.34 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, **le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.**

La séance est close à 18H40

Le Président,

René HUBERTY

